



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-11

**Séance du
11 mars 2024**

Date de convocation :
05 mars 2024

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, M. CORREIA, MME VAL, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, M. GODMÉ

Excusés :

Fabien DELOTTE donne pouvoir à Bruno GAUBERT MME
Véronique GODMÉ donne pouvoir à Thierry GODMÉ
Sandrine VAL donne pouvoir à Agnès LASCAUX

A été nommée secrétaire de séance :
Elisabeth BARATAUD

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024 – RENOUELEMENT DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Vu :

- le code de l'éducation,
- le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- l'avis favorable du conseil d'école du 13 février 2024 pour le renouvellement de la semaine de 4 jours,

Monsieur Le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur le renouvellement de l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, décide :

- de saisir la directrice académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, à compter de la rentrée 2024,
- Une poursuite dans l'organisation en semaine de 4 jours à la rentrée 2024 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h50 – 12h15 / 13h45 – 16h20



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURGNAC**

N° 2024-11

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, décide :

- de demander à l'Inspection académique un renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024. Type d'organisation demandé, cadre dérogatoire 4 jours (durée de 3 ans).

Fait et délibéré en Mairie le 11 mars 2024
Les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme

La 1^{ère} Adjointe

Agnès LASCAUX

